

Le Mouvement SOLIHA, Solidaires pour l'habitat

Opérateur sur le dispositif MaPrimeAdapt'

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

1

Le Mouvement SOLIHA

Présentation des associations
et des métiers



SOLIHA, Solidaires pour l'habitat

Inscrit dans l'économie sociale et solidaire, SOLIHA apporte des solutions d'habitat adaptées aux besoins des personnes et des territoires.

- Il favorise l'accès et le maintien dans un logement de qualité et abordable des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables.
- Il agit également auprès des collectivités et services de l'Etat, pour apporter des réponses habitat adaptées aux besoins des populations et aux spécificités des territoires.

SOLIHA réunit 123 associations sur tout le territoire, en métropole et dans les Outre-mer



SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Les chiffres clés 2023

123

ASSOCIATIONS PRÉSENTES
EN HEXAGONE
ET OUTRE-MER



258 000

MÉNAGES ACCOMPAGNÉS



3 550

SALARIÉS



1 960

ADMINISTRATEURS
BÉNÉVOLES

DiHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

SOLIHA, Solidaires pour l'habitat

5 métiers déployés sur tous les territoires

RÉHABILITATION

LA RÉHABILITATION
ACCOMPAGNÉE AU
SERVICE DES
PARTICULIERS

LA CONDUITE DE
PROJETS DE
TERRITOIRE

*« 5 métiers complémentaires
au service de l'accès et du
maintien dans un logement
de qualité des ménages
vulnérables »*

LOGEMENT D'ABORD

LA PRODUCTION
D'HABITAT
D'INSERTION

L'ACCOMPAGNEMENT
DES PERSONNES

LA GESTION
LOCATIVE SOCIALE

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

La plus-value SOLIHA

« Acteur historique de la réhabilitation, avec plus de 80 ans d'expérience »

- Structure à but **non lucratif, neutre et indépendante**
- Reconnus « **Service Social d'intérêt général** »
- Équipes **pluridisciplinaires** et un accompagnement **multithématique**
- **Ancrage territorial fort**

SOLIHA : un acteur historique de l'adaptation à la perte d'autonomie



2

L'Assistance à maîtrise d'ouvrage

Cadre réglementaire et rôle



Cadre réglementaire de l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO)

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage **n'est pas défini en droit privé**, mais dispose d'un statut en droit public, dans le cadre du code de la commande publique, en particulier au travers de la **loi MOP**, dont s'inspire largement les marchés privés.
- **Dans le cadre de marchés privés :**
 - Le Code civil (droit des contrats)
 - Le Code de la construction et de l'habitation
 - Les délibérations de l'ANAH

Le rôle de l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO)

Conseil sur des aspects administratifs, techniques, financiers et sociaux

Accompagner les ménages dans la **définition** de leurs **projets de travaux** et le **montage** de leurs **dossiers** de demande de subventions

Vérifier la **cohérence** des dossiers et des projets de travaux

3

MaPrimeAdapt'

L'aide principale de l'Etat pour
l'adaptation à la perte
d'autonomie



Paramètres de l'aide MaPrimeAdapt'



Personnes à
partir de 70 ans
sans condition de
GIR¹



Personnes
handicapées
sans condition
d'âge²



Personnes
âgées de 60 à
69 ans
(évaluation
GIR³)



Ménages,
propriétaires
occupants ou
locataires, **aux
revenus modestes
et très modestes**⁴

Subvention du coût des travaux
à hauteur de :

- **70 %** pour les **ménages très modestes**
- **50 %** pour les **ménages modestes**

Plafond de travaux: **22 000 €**

Gamme de travaux finançables
élargie

Parcours usagers

- L'Anah **opérateur unique** de MPA'
- La CNAV et la CNSA essentielles en matière d'information, de détection et d'orientation
- Importance de la **réorientation vers une évaluation globale** de la situation lorsqu'identifiée comme nécessaire
- **Diagnostic systématique des besoins d'adaptation du logement**
- **Accompagnement obligatoire par un AMO**

Calendrier et trajectoire financière

01/09/2023 : Ouverture plateforme d'information MPA'

01/01/2024 : Lancement de la distribution de l'aide

2023-2027 : objectif prévisionnel de 250 000 logements adaptés pour un coût de 1,5 milliard d'euros entre 2023 et 2027

2023-2032 : objectif prévisionnel de 680 000 logements adaptés

¹ GIR = grille d'incapacité (1 - 6)

² Justifiant d'un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50 % ou éligibles à la PCH

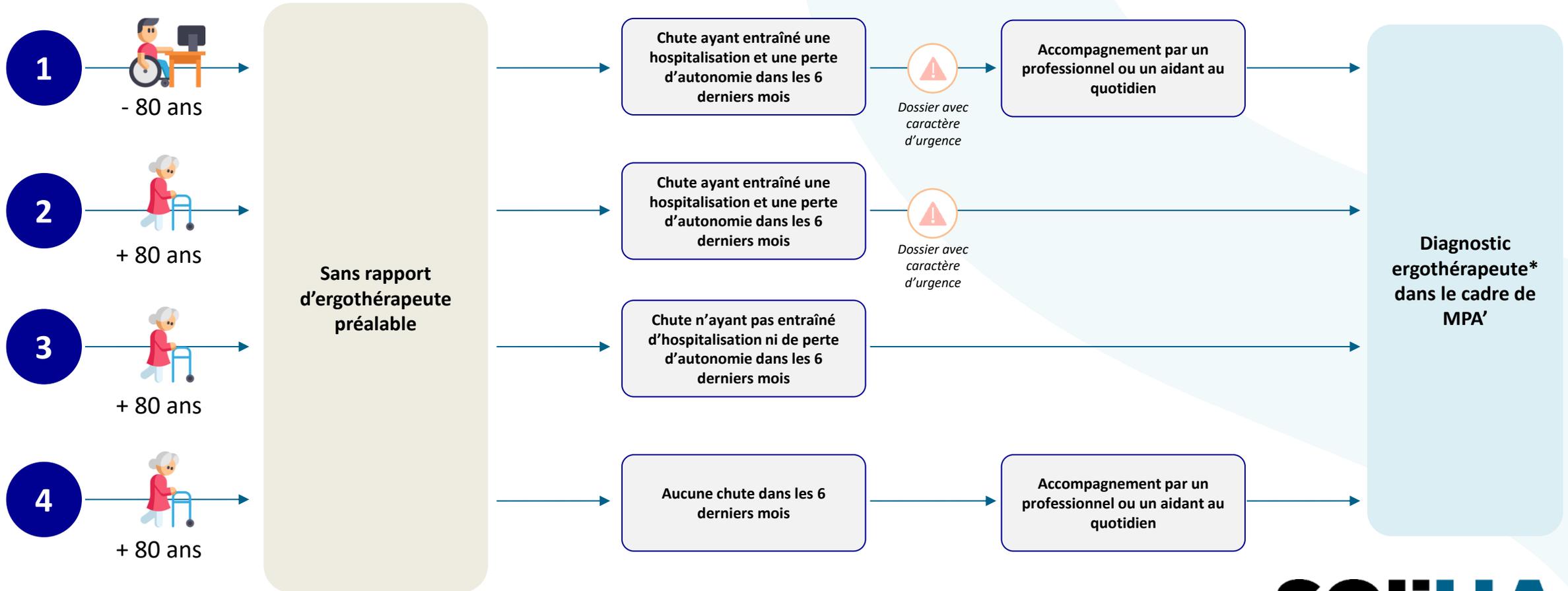
³ Justifiant d'un GIR de niveau 1-6

⁴ [Barème national de l'Anah](#) sur les plafonds de ressources

Contenu de la prestation d'AMO dans MaPrimeAdapt'

AMO socle		AMO complet		AMO complet avec ergothérapeute	
350 €		600 €		800 €	
Accompagnement et point de contact privilégié tout au long du parcours de travaux	Définition du projet de travaux : diagnostic logement autonomie et préconisation de travaux adaptés	Vérification de la complétude et la cohérence du dossier du ménage	Gestion des devis, identification des artisans et stratégie de minimisation du reste à charge	Planification et suivi logistique des travaux	Accompagnement du ménage pour la clôture des travaux et la prise en main des nouveaux équipements
Socle			Complet		

Définition de la prestation la plus adaptée aux besoins des ménages



* Un diagnostic réalisé par un ergothérapeute ne dispense pas de la présence d'un AMO.

Le parcours type d'un ménage



SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Présentation du parcours type d'un ménage au sein du dispositif MaPrimeAdapt' à

CREATION DU DOSSIER
Le ménage doit créer dossier en ligne (sur monprojet.anah.gouv.fr) ou en physique en ECFR

SELECTION AMO
Le ménage choisi son AMO



4

Autres aides financières des travaux d'adaptation

Missions de l'AMO et
parcours du bénéficiaire



Le crédit d'impôt autonomie

- Après avoir réalisé des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie ou au handicap au sein de leurs résidences principales, les ménages aux ressources intermédiaires peuvent demander un crédit d'impôt.
- **Conditions d'éligibilité :**
 - Avoir des revenus de niveau **intermédiaire**
 - Être âgé de **60 ans ou plus** et avec une perte d'autonomie et justifier d'un **GIR de 1 à 4**
 - Présenter un taux d'incapacité supérieur ou égal à 50 %
- Pour bénéficier du crédit d'impôt il faut avoir installé des équipements sanitaires et/ou des équipements de sécurité et d'accessibilité
- Il couvre **25 % des dépenses**, facturées avant le **31 décembre 2025**, dans un plafond de :
 - **5 000 €** pour une personne seule
 - **10 000 €** pour un couple soumis à imposition commune.

Aides financières des collectivités locales

- Les collectivités territoriales (régions, départements, communes), peuvent apporter une aide ponctuelle permettant d'adapter le logement et les accès aux besoins spécifiques.
- Cette aide **est obligatoirement cumulative avec les aides de l'Anah**
- Les conditions d'éligibilité et les montants des aides sont variables d'un territoire à un autre
- Pour en savoir, rendez-vous sur : <https://www.anil.org/aides-locales-travaux/>

Les aides des caisses de retraites complémentaires et mutuelles

- Les caisses de retraite complémentaires et mutuelles (AGIRC-ARRCO, CNRACL, etc.) disposent souvent de fonds dédiés pour accompagner leurs affiliés en situation de perte d'autonomie ou de handicap.
- Leurs conditions et le montant de leur prise en charge varie en fonction de leur politique en matière d'action sociale.